



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé: 15
Nombre de Conseillers en exercice: 15
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance: 14

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAILLANS se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

PRESENTS : Vincent BEILLARD ; Annie MORIN ; André ODDON ; Agnès HATTON ; Michel GAUTHERON ; Christine SEUX (procuration pour Isabelle RAFFNER) ; Sabine GIRARD ; David GOURDANT ; Joachim HIRSCHLER ; Fernand KARAGIANNIS ; Patrick THEVENET ; Josselyne BOUGARD ; François PEGON, Freddy MARTIN.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle RAFFNER

Date de la convocation : 07 avril 2017

Secrétaire de séance : Agnès HATTON

Début de séance 20h03

Ordre du jour :

N°	Points
1	Taux de fiscalité 2017
2	Compte administratif budget général et affectation du résultat
3	Compte administratif budget eau/assainissement et affectation du résultat
4	Compte administratif budget annexe lotissement communal
5	Adoption du compte de gestion – budget général
6	Adoption du compte de gestion – budget général
7	Adoption du compte de gestion – budget annexe lotissement communal
8	Affectation du résultat N-1 – budget général
9	Affectation du résultat N-1 –budget eau assainissement
10	Affectation du résultat N-1 –budget annexe lotissement communal
11	Adoption du budget général 2017
12	Adoption du budget eau/assainissement 2017
13	Adoption du budget annexe lotissement communal 2017
14	Subventions aux associations
15	Admission en non valeur
16	Indemnités des élus
17	Actualisation du plan de financement de la Maison Médicale
18	Modification du permis d'aménager du lotissement le Grand Cèdre
19	Prise en charge des frais de déplacement et d'accueil de M Jo Spiegel

Adoption du compte-rendu du dernier conseil municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés:

- **ADOpte le compte-rendu du dernier conseil municipal**

1. Taux de fiscalité locale 2017

Madame Agnès HATTON fait part de la baisse des dotations de l'État pour les prochaines années.

Malgré ces baisses de recettes, la commune a décidé de ne pas augmenter les impôts locaux par l'intermédiaire de l'évolution des taux.

Dans ces conditions, il est proposé les taux suivants pour 2017 :

	Taux 2013 à Saillans	Taux 2014 à Saillans	Taux 2015 à Saillans	Taux 2016 à Saillans	Taux 2017 à Saillans
Taxe habitation	18,72	19,66	19,66	19,66	19,66
Taxe foncière bâti	14,08	14,78	14,78	14,78	14,78
Taxe foncière non bâti	38,40	40,32	40,32	40,32	40,32

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés,

-FIXE comme indiqué ci-dessus les taux des impôts locaux pour l'année 2017,

-AUTORISE le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

Mme Sabine GIRARD arrive à 20h05

Mme Agnès HATTON précise qu'il y aura une augmentation de la fiscalité au niveau de l'Intercommunalité

2. Compte administratif 2016 du budget général et affectation de résultat

Madame Agnès HATTON expose le bilan d'exécution du budget général pour l'année 2016 par chapitre.

Tableau de synthèse - fonctionnement

	Budget général
Dépenses	1 106 549.29 €
Recettes	1 252 848.02 €
Solde	146 298.73 €
Résultat antérieur	598 995.30 €
Résultat consolidé	491 957.53 €

Tableau de synthèse - investissement

	Budget général
Dépenses	841 739.86 €
Recettes	1 004 539.59 €
Bilan	162 799.73 €
Résultat antérieur	157 949.36 €
Résultat consolidé	320 749.09 €

Le maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés

APPROUVE le compte administratif de la commune pour l'année 2016 tel que présenté,

Madame Agnès HATTON présente des comptes administratifs sous forme de graphique ce qui permet de rendre compte des parts de chaque poste budgétaire. Mme Annie MORIN demande ce que cela représente par rapport à l'année dernière. Mme Agnès HATTON indique que le comparatif n'a pas été fait.

Un travail plus précis sera fait en lien avec le contrôle de la CRC

Madame Agnès HATTON note l'emploi de deux personnes supplémentaires (1 agent administratif et 1 agent technique) en contrats aidés et d'une chargée de mission démocratie participative depuis septembre 2016 également en contrat aidé.

3. Compte administratif 2016 du budget du service eau et assainissement et affectation de résultat

Monsieur Patrick THEVENET expose le bilan d'exécution du budget eau/assainissement pour l'année 2016.

Tableau de synthèse - fonctionnement

	Budget eau et assainissement
Dépenses	216 980.55 €
Recettes	305 712.75 €
Solde	88 732.20 €
Résultat antérieur	288 080.40 €
Résultat consolidé	316 872.60 e

Tableau de synthèse - investissement

	Budget eau et assainissement
Dépenses	190 135.92 €
Recettes	87 206.14 €
Bilan	-102 929.78 €
Résultat antérieur	133 005.87 €
Résultat consolidé	30 076.09 €

Le maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés

APPROUVE le compte administratif du service eau et assainissement pour l'année 2016 tel que présenté,

Mme Agnès HATTON rappelle que l'étude sur les déversoirs d'orage avait été demandée par l'agence de l'eau. Cela permet de maintenir certaines subventions mais viendra augmenter légèrement les dépenses de fonctionnement en lien avec la télésurveillance mise en place sur ces DO.

4. Compte administratif 2016 du budget annexe du lotissement communal et affectation de résultat

Madame Agnès HATTON expose le bilan d'exécution du budget annexe du lotissement communal pour l'année 2016.

Tableau de synthèse - fonctionnement

	Budget annexe lot com
Dépenses	17 596.34 €
Recettes	0 €
Solde	-17 596.34 €
Résultat antérieur	0 €
Résultat consolidé	-17 596.34 €

Tableau de synthèse - investissement

	Budget annexe lot com
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Bilan	0 €
Résultat antérieur	0 €
Résultat consolidé	0 €

Le maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés

APPROUVE le compte administratif du budget annexe du lotissement communal pour l'année 2016 tel que présenté,

Budget ouvert en 2016. Mme Annie MORIN précise que 4 lots sont vendus. Reste 3 lots.

5. Compte de gestion 2016 (budget général)

Madame Agnès HATTON rappelle au Conseil la délibération du conseil municipal par laquelle le compte administratif du budget général a été approuvé. Elle propose d'approuver le compte de gestion établi par le Trésorier de Crest dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif rappelés ci-dessous :

Tableau de synthèse - fonctionnement

	Budget général
Dépenses	1 106 549.29 €
Recettes	1 252 848.02 €
Solde	146 298.73 €
Résultat antérieur	598 995.30 €
Résultat consolidé	491 957.53 €

Tableau de synthèse - investissement

	Budget général
Dépenses	841 739.86 €
Recettes	1 004 539.59 €
Bilan	162 799.73 €
Résultat antérieur	157 949.36 €
Résultat consolidé	320 749.09 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés

APPROUVE le compte de gestion 2016 du budget général,

6. Compte de gestion 2016 (budget eau et assainissement)

Madame Agnès HATTON rappelle au Conseil la délibération du conseil municipal par laquelle le compte administratif du budget du service eau et assainissement a été approuvé. Elle propose d'approuver le compte de gestion établi par le Trésorier de Crest dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif rappelés ci-dessous :

Tableau de synthèse - fonctionnement

	Budget eau et assainissement
Dépenses	216 980.55 €
Recettes	305 712.75 €
Solde	88 732.20 €
Résultat antérieur	288 080.40 €
Résultat consolidé	316 872.60 e

Tableau de synthèse - investissement

	Budget eau et assainissement
Dépenses	190 135.92 €
Recettes	87 206.14 €
Bilan	-102 929.78 €
Résultat antérieur	133 005.87 €
Résultat consolidé	30 076.09 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés

APPROUVE le compte de gestion 2016 du service eau et assainissement.

7. Compte de gestion 2016 (budget annexe du lotissement communal)

Madame Agnès HATTON rappelle au Conseil la délibération du conseil municipal par laquelle le compte administratif du budget du service eau et assainissement a été approuvé. Elle propose d'approuver le compte de gestion établi par le Trésorier de Crest dont les résultats sont identiques à ceux du compte administratif rappelés ci-dessous :

Tableau de synthèse - fonctionnement

	Budget annexe lot com
Dépenses	17 596.34 €
Recettes	0 €
Solde	-17 596.34 €
Résultat antérieur	0 €
Résultat consolidé	-17 596.34 €

Tableau de synthèse - investissement

	Budget annexe lot com
Dépenses	0 €
Recettes	0 €
Bilan	0 €
Résultat antérieur	0 €
Résultat consolidé	0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés

APPROUVE le compte de gestion 2016 du budget annexe du lotissement communal.

8. Budget général – affectation de résultat n-1

Madame Agnès HATTON constate que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	10 757.32 €		162 799.73 €	591 110.14 €	-389 782.54 €	320 749.09€
				201 327.60 €		
FONCT	244 675.09 €		146 298.73 €	Recettes		491 957.53 €

d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	491 957.53 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	69 033.45 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	422 924.09 €
Total affecté au c/ 1068 :	€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016 Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés (1),

- **APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :**
Excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) de 422 924.09€
Compte 1068 Réserves pour financer les investissements en cours 69 033.45 €

9. Budget eau assainissement – affectation de résultat n-1

Madame Agnès HATTON rappelle constate que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	391 094.04 €		-102 929.78€	316 004.46 €	-289 004.46 €	30 076.09 €
				27 000€		
FONCT	47 075.82 €		88 732 .20€	Recettes		376 812.60 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	376 812.60 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	258 928.37 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	117 884.23 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002)	0,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés,

- APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit :

Excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) de 117 884.23€

Compte 1068 Réserves pour financer les investissements en cours 258 928.37 €

10. Budget annexe lotissement – affectation de résultat n-1

Madame Agnès HATTON constate que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2015	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESTES A REALISER 2016	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST				€	€	€
				€		
FONCT			-17 596.34 €	Recettes		-17 596.34 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité

couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	0 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0 €
Total affecté au c/ 1068 :	0 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	
Déficit à reporter (ligne 002)	-17 596.34 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés,

- APPROUVE le déficit reporté de fonctionnement (ligne 002) de 17 596.34€

11. Budget général – vote du budget primitif pour 2017

Madame Agnès HATTON fait la présentation du projet de budget primitif soumis au vote des conseillers municipaux équilibré 1 577 781.42 € (section de fonctionnement) et 1 644 116.34 € (section d'investissement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ (2 votes CONTRE, Mr François PEGON et Mr Freddy MARTIN) des suffrages exprimés des membres présents et représentés,

- ***ADOPTE par chapitres le budget primitif 2017 de la commune (M14), qui s'élève, de manière équilibrée pour chaque section en dépenses et recettes à :***

***1 577 781.42 € en fonctionnement,
1 644 116.34 € en investissement***

- ***AUTORISE le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.***

Monsieur Freddy MARTIN demande à quoi correspond la prévision sur des achats de terrains (dépenses d'investissement). Mme Agnès HATTON propose de terminer sur la section de fonctionnement et apportera ces précisions lorsque l'on entamera la phase de dépenses d'investissement.

Lors de l'analyse des investissements et en réponse à Monsieur Freddy MARTIN, Madame Agnès HATTON indique que cette provision pour achats de terrains correspond à l'acquisition foncière d'une partie de la parcelle THEROND pour l'aménagement du parking de la future maison médicale.

Ligne compostage à 5k€ Monsieur Freddy MARTIN demande si cette compétence ne doit pas revenir à la CCCPS Madame Sabine GIRARD affirme que ce serait bien que la CCCPS reprenne cette compétence mais ce n'est pas le cas actuellement.

Madame Agnès HATTON précise que le matériel roulant (balayeuse) est subventionné à 50 % par l'agence de l'eau et le petit matériel à hauteur de 80 %

Madame Agnès HATTON précise que le projet « Mobilité panneau » vise à installer un panneau devant le Forum pour le covoiturage en même temps que l'installation d'un porte vélo

La Barrière Rieussec est quant à elle subventionnée entièrement par les amendes de police.

La ligne Publication correspond aux nombres d'appels d'offres prévus au BP

12. Budget eau et assainissement – vote du budget primitif pour 2017

Madame Agnès HATTON fait la présentation du projet de budget primitif soumis au vote des conseillers municipaux équilibré à 409 884.23 € (section d'exploitation) et 523 904.46 € (section d'investissement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ (1 ABSTENTION Mr Freddy MARTIN et 1 CONTRE Mr François PEGON) des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- ***ADOpte par chapitres le budget primitif 2017 de la commune (M49), qui s'élève, de manière équilibrée pour chaque section en dépenses et recettes à :***

***409 884.23 € en exploitation,
523 904.46 € en investissement***

- ***AUTORISE le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.***

Mme Agnès HATTON précise que les charges de personnel augmentent car il y a une valorisation de la mise à disposition des agents communaux sur le service eau et assainissement en prévision du transfert de la compétence à la 3cps et ces charges correspondent à 2016 et 2017.

Mr Freddy MARTIN demande quelques précisions sur les opérations prévues. Mme Agnès HATTON indique que certaines lignes sont inscrites mais qu'il convient de revoir notre schéma directeur d'assainissement pour que ces dépenses entrent dans le cadre de subventions. Celui-ci sera travaillé en parallèle de la révision du PLU afin de pouvoir réaliser les travaux d'assainissement.

Mr Freddy MARTIN demande si la compétence de l'assainissement va être prise par la CCCPS. Madame Agnès HATTON indique que pour l'instant c'est en suspens. Si celle-ci devient facultative la CCCPS ne prendra pas cette compétence. En revanche, les prévisions budgétaires sont réalisées au cas où cette compétence deviendrait obligatoire.

13. Budget annexe lotissement communal – vote du budget primitif pour 2017

Madame Annie MORIN fait la présentation du projet de budget primitif soumis au vote des conseillers municipaux équilibré à 40 593.60 € (section de fonctionnement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés,

- ***ADOpte par chapitres le budget primitif 2017 de la commune (M14), qui s'élève, de manière équilibrée pour chaque section en dépenses et recettes à 40 593.60 € (en fonctionnement)***
- ***AUTORISE le Maire à mettre en œuvre cette décision dans le cadre des lois et règlements en vigueur.***

14. Subventions aux associations d'intérêt local :

Les élus référents aux associations présentent, après examen des demandes reçues, la liste des subventions attribuées.

Mr David GOURDANT précise que les critères d'éligibilité ont été retravaillés en 2016 mais que ce travail d'attribution n'est jamais simple.

Le budget total s'élève à 23 k€ dont 17 690 € de subventions.

Concernant, l'école du chat libre du Diois (Protection et stérilisation des chats abandonnés) Madame Annie MORIN précise que l'on s'appuie sur cette association pour prendre en charge la stérilisation des chats. Monsieur Vincent BEILLARD indique que c'est un travail en commun et qu'il s'agit d'une obligation de la commune de veiller à la stérilisation des chats errants.

L'UNRPA organise une sortie à la grotte Chauvet et la volonté de la commune a été d'accompagner cette association sur ce projet ; elle obtient plus que demandé.

Monsieur David GOURDANT indique qu'il est regrettable qu'aucune association ne soit porteuse pour l'évènement de la grande vogue

Monsieur François PEGON apporte une remarque sur le fait qu'il est bien de dissocier les associations porteuses des fêtes traditionnelles. En revanche, il regrette qu'il n'y ait pas de colonne supplémentaire sur ce qui a été alloué l'année passée et indique que l'on ne discerne pas sur cette présentation si ces subventions concernent une aide au fonctionnement des associations ou a des investissements

Monsieur Vincent BEILLARD précise que ce travail n'est pas simple pour savoir ce que l'on accompagne en fonction de l'activité de l'association. L'idée était d'équilibrer ces aides en fonction de ce que porte chaque association. Les critères sont en ligne sur le site de la municipalité.

Madame Christine SEUX indique que le Tennis Club Saillanson n'a jamais participé au TAP. Monsieur David GOURDANT indique que cela sera corrigé.

Des précisions sont apportées sur les critères d'éligibilité : la participation aux TAP en fait partie.

Monsieur Vincent BEILLARD indique que les associations se sont positionnées sur les temps des TAP ce qui a permis un développement de la vie associative (embauche des salariés) et l'allègement du rythme de l'enfant. Ce challenge est réussi et c'est une chance d'avoir une richesse sur ces temps pour Saillans.

Monsieur David GOURDANT annonce que la mutualisation des associations a été une force (Equisens et TCS Cirque à Roulettes et Ecole de musique). Ce sont de beaux projets sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ (2 ABSECTIONS François PEGON et Michel GAUTHERON) des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- **ALLOUE une subvention aux associations d'intérêt local ainsi qu'il suit :**

Nom	Objet de la subvention	Demandé par les associations	Montants Proposés
Amis de la Lecture	Animation et gestion de la Bibliothèque	2 000,00 €	1 800,00 €
Anguille Sous Roche	Festival du Polar	1 500,00 €	1 200,00 €
Basket club Crest-Saillans	Aide à la pratique du Basket, 1 salarié et participation TAP	1 000,00 €	750,00 €
Baze d'Art	Diffusion culturelle et artistique Spectacles et Évènements	3 500,00 €	500,00 €
La Bête Lumineuse	Cinéma Club dans un objectif culturel et intergénérationnel	800,00 €	700,00 €
Canoë Club Rivière Drôme	Pratique du Canoë-kayak Ecole de pagaie	1 000,00 €	500,00 €
Le Forum Ancien Club Informatique	Espace numérique et social reconnu d'intérêt général	3 000,00 €	2 250,00 €
Equisens	Pratique du cheval / animations Participation aux fêtes 2016	1 000,00 €	750,00 €
Faubourg 26	Diffusion culturelle et artistique Gestion du théâtre	2 000,00 €	1 000,00 €
L'école du chat libre du Diois	Protection et stérilisation des chats abandonnés	1 300,00 €	1 000,00 €
L'Oubliette	Diffusion culturelle et artistique Festival Latino	1 000,00 €	1 000,00 €
La Pétanque Saillansonne	Association qui porte le Bal du 13 Juillet 2017	0,00 €	2 000,00 €

Si Saillans Sonne	Animation de l'école de musique Animations culturelle du village	1 500,00 €	1 000,00 €
Tennis club Saillans	Pratique du Tennis avec 1 salarié et participation TAP	1 500,00 €	1 200,00 €
Grand théâtre des Petites Choses	Association qui porte le Carnaval de Saillans 2017	800,00 €	800,00 €
UNRPA (Club des anciens)	Pour une sortie à la grotte Chauvet	150,00 €	500,00 €

- **ALLOUE une subvention aux associations hors Saillans ainsi qu'il suit :**

L'Accorderie	Projet social et d'entraide	150,00 €
Surya	Yoga sur chaise pour les anciens	100,00 €
Biovallée	Adhésion à l'association	300,00 €
RASED	Soutien scolaire	150,00 €
Prévention routière		90,00 €

- **ALLOUE une subvention aux associations hors Saillans ainsi qu'il suit :**

- **MANDATE le maire pour la mise en œuvre de cette décision**

Monsieur Michel GAUTHERON s'abstient par principe car aucune association ne porte la vogue du village et que la seule association n'ayant pas fait de demande de subvention s'engage sur les festivités du 13 et 14 juillet 2017.

15. Admissions en non valeur de titres de recettes des années 2004 à 2016 sur la M 49 et de 2003 à 2014 sur la M14

Madame Agnès HATTON, sur proposition de Mme le Trésorier par courrier explicatif du 17 mars 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ (1 ABSTENTION Mr Freddy MARTIN) des suffrages exprimés des membres présents et représentés,

- **DÉCIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :**

Pour la M49 :

Pour les titres émis et référencés (liste n°2519070211/2017) n° T-900004000684 (ordre 1) pour l'exercice 2004, n° T-900007001562 (ordre 1) pour l'exercice 2005, n° T-900001000920 (ordre 1) pour l'exercice 2006, n° T-900009000411 (ordre 1), n° T-900009000438 (ordre 1) pour l'exercice 2007, n° T-900003000051 (ordre 1), n° T-900003000417 (ordre 1), n° T-900003000448 (ordre 1), n° T-900003000497 (ordre 1) pour l'exercice 2008, n° R-1-137 (ordre 1 et 2), n° R-1-448 (ordre 1), n° R-1-495 (ordre 1 et 2), n° R-1-713 (ordre 1 et 2), n° T-34 (ordre 1,2,3,4,5 et 6) pour l'exercice 2009, n° R-1-460 (ordre 1), n° R-1-505 (ordre 1), n° R-1-535 (ordre 1), n° R-1-581 (ordre 1), n° R-1-603 (ordre 1), n° R-1-725 (ordre 1 et 2), n° R-1-748 (ordre 1) pour l'exercice 2010, n° R-1-193 (ordre 1), n° R-1-374 (ordre 1,2,3 et 4), n° R-1-463 (ordre 1), n° R-1-733 (ordre 1,2,3 et 4), n° R-1-756 (ordre 1) pour l'exercice 2011, n° R-1-147 (ordre 2,3 et 4), n° R-1-206 (ordre 1), n° R-1-214 (ordre 1,2,3 et 4), n° R-1-468 (ordre 1), n° R-1-571 (ordre 1), n° R-1-698 (ordre 1), n° R-1-733 (ordre 1,2,3 et 4), n° R-1-747 (ordre 1,2,3 et 4), n° R-1-755 (ordre 1,2,3 et 4), n° R-1-77 (ordre 1 et 2) pour l'exercice 2012, n° R-1-207 (ordre 1,2,3 et 4), n° R-1-471 (ordre 1,2,3 et 4), n° R-1-700 (ordre 1 et 2), n° R-1-735 (ordre 1,2,3 et 4), n° T-5 (ordre 1,2,3,4,5 et 6) pour l'exercice 2013, n° R-1-341 (ordre 1), n° R-1-702 (ordre 1,2,3 et 4), n° R-1-736 (ordre 1,2,3 et 4) pour l'exercice 2014, n° R-1-713 (ordre 1,2,3 et 4), n° R-1-775 (ordre 1,2,3 et 4) pour l'exercice 2015, n° R-1-155 (ordre 4), n° R-1-246 (ordre 4), n° R-1-737 (ordre 1,2,3 et 4), n° R-1-759 (ordre 1), n° R-1-789 (ordre 4) pour l'exercice 2016,

les titres émis et référencés (liste n°2350730811/2017)n° R-1-524 (ordre1 et 2) pour l'exercice 2010, n° R-1-534(ordre 1, 2, 3, et 4) pour l'exercice 2011, n° R-1-128 (ordre 1) pour l'exercice 2013, n° R-1-69 (ordre 1, 2, 3 et 4) pour l'exercice 2014, n° R-1-134 (ordre n°1, 2, 3 et 4), n° R-1-73 (ordre 1,2,3 et 4) pour l'exercice 2015, n° R-1-77 (ordre 1 et 2) pour l'exercice 2016,

Pour la M 14 :

Pour les titres émis et référencés (liste n°2583840811/2017) n° T-271 (ordre n°1) pour l'exercice 2003, n° T-230 (ordre n°1) pour l'exercice 2004, n° T-316 (ordre n°1) pour l'exercice 2012, n° T-117 (ordre n°1 et 2), n° T-94 (ordre n°2) pour l'exercice 2014,

- ***DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à***

Pour la M49liste n°2350730811/2017 à 922,79 euros et liste n°2519070211/2017 à 4793,28 euros

Pour la M14 liste n°2583840811/2017à 214,66 euros

- ***DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune (M14 et M 49).***

Madame Agnès HATTON précise que quasiment 6 000 € sont dédiés aux admissions en non valeur sur le Budget eau et Assainissement et que cela a un gros impact sur le budget

Monsieur Vincent BEILLARD interroge Monsieur François PEGON sur sa mandature à savoir s'il avait autant d'admissions en non valeur. Monsieur François PEGON indique qu'il a eu l'occasion d'en apurer.

Monsieur Freddy MARTIN indique que la trésorerie n'était pas forcément allée au bout de ses possibilités de recouvrabilité ce qui ne permettait pas ces admissions en non valeur lors de la précédente mandature.

Madame Annie MORIN dit que chaque mandature devrait apurer ses dettes au fil de l'eau.

Monsieur François PEGON mentionne que lorsque la commune appartenait à la précédente Intercommunalité il y a eu un gros travail de recouvrabilité sur les Ordures Ménagères et qu'il y eu quasiment une année complète d'impayés récupérés.

Monsieur François PEGON intervient après le déroulé de la grosse partie du budget. Il indique avoir voté pour le Compte Administratif mais contre le budget prévisionnel car il estime que beaucoup de choses sont faites mais regrette que la gestion ne soit pas globale. Il indique qu'il existe une très bonne gestion du quotidien. En revanche il n'y a pas de lisibilité sur les gros projets et un manque de continuité certain.

Il interroge le conseil : « Quid de La salle des fêtes quid de l'ancien gîte communal ? »

Il précise qu'il n'existe pas de projet structurant qui pourrait donner du sens. C'est le sens de son vote. Saillans mérite mieux que ce qui est fait aujourd'hui. Il regrette les dépenses importantes faites au regard de ce que cela a apporté eu village.

Madame Agnès HATTON indique que la construction du bâtiment technique s'est imposée au vue des conditions de travail anormales de nos agents. Elle précise que la maison Médicale est un grand projet structurant visant à lutter contre la désertification médicale.

Concernant la salle des fêtes, le conseil se donne un peu plus de temps car jusqu'à présent la rénovation ne pouvait faire l'objet de subventions. Actuellement les élus en collaboration avec la commission finances, se penchent sur ce projet de salle des fêtes en effectuant un comparatif des coûts de construction ou de rénovation du bâtiment communal. En effet, depuis cette année, les subventions allouées pour de la rénovation sont possibles.

Sur la question de l'eau et de l'assainissement le travail avance doucement car il faut être en corrélation avec les subventions possibles en fonction de notre schéma directeur.

Monsieur François PEGON ne voient même pas de ligne d'études sur les projets de réseaux.

Monsieur Vincent BEILLARD précise qu'effectivement un projet tel que l'aménagement du jardin d'enfants ne rapporte rien en revanche le succès est là.

Madame Agnès HATTON rappelle que l'élu finances de la précédente mandature avait indiqué que les travaux de la grande rue déséquilibraient le Budget Eau et Assainissement et qu'il a fallu augmenter le prix de l'eau pour rééquilibrer ce budget.

Madame Agnès HATTON indique que lors de la précédente mandature, les habitants ont subi deux augmentations fiscales, taux de fiscalité et mise à jour des bases locatives de la commune. Rien que la mise à jour a rapporté plus de 100 000€ à la commune. A cela il convient d'ajouter la multiplication par 2 de l'endettement communal soit 42 % (légèrement au dessus de la moyenne nationale).

Monsieur François PEGON précise que les travaux d'assainissement de la Grande rue devaient être faits et que

malgré tout le niveau d'endettement reste raisonnable.

Il indique que la gestion d'une commune doit prévoir une vision globale ce qui n'est pas le cas aujourd'hui selon lui.

Madame Sabine GIRARD ne comprend pas pourquoi il nous accuse de ne pas voir dans la globalité alors que l'on ne fait que ça de globaliser et de voir les grandes lignes

Monsieur David GOURDANT rebondit sur le gîte qui est, selon l'opposition, à l'abandon. Il indique que son utilisation est optimisée et que c'est un espace qui vit et est devenu une maison des associations. En effet, il est principalement occupé par la MJC, il abrite un atelier de rencontre, de stockage, l'école de pagaie utilise les lieux également et c'est loin d'être un lieu à l'abandon et en décrépitude.

Madame Agnès HATTON précise que ce lieu était utilisé en tant que gîte et que les différentes bascules de compétence entre la 2CPS, la CCCPS et la commune ont généré le départ du gérant du fait de cet avenir incertain.

Monsieur Vincent BEILLARD précise que le projet de maison des sports sur ce site est toujours défendu auprès de l'Interco au cas où le centre aquatique ne se ferait pas. Mais aujourd'hui ce projet est un frein à l'émergence d'autres projets sur le territoire.

16. Tableau des indemnités des élus – modification :

Madame Annie MORIN explique qu'il convient de modifier la délibération relative aux indemnités des élus. En effet, depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base de calcul des indemnités de fonction
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ (1 ABSTENTION François PEGON) des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- ***DÉCIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire et de conseillers municipaux délégués comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération,***

***Tableau des indemnités du maire, des adjoints au maire et conseillers municipaux délégués
(article L. 2123-20 du code général des collectivités territoriales)***

Elus	taux indice brut terminal de la Fonction Publique
Maire	29
1 ^{er} adjoint	8
Adjoint	8
Conseiller municipal délégué en charge de la réduction de la consommation énergétique des bâtiments, de la mobilité et des transports	8
Conseiller municipal délégué en charge de l'économie, du tourisme, des associations et du sport	8
Autres conseillers municipaux titulaires d'une délégation	4,5

17. Maison Médicale - Actualisation du plan de financement (phase avant projet sommaire) :

Monsieur Patrick THEVENET rappelle qu'une consultation de prestation de maîtrise d'œuvre a été réalisée dans le cadre d'un partenariat avec Drôme Aménagement Habitat (DAH).

La prestation de maîtrise d'œuvre est en phase Avant Projet Sommaire et il convient d'actualiser le plan de

financement comme suit :

coût estimatif par poste de dépenses	
nature	montant HT
travaux	300 683,00 €
maîtrise d'œuvre	30 166,50 €
option coursive	27 000,00 €
divers et imprévus (15 % du montant des travaux)	45 102,45 €
SOUS TOTAL	402 951,95 €
acquisition foncière	20 000,00 €
aménagement du parking	85 000,00 €
maîtrise d'œuvre VRD (10 % du montant des travaux)	8 500,00 €
Total HT	516 451,95 €

Ce montant de travaux ne comprend pas la part de DAH sur la création des logements sociaux.

plan de financement prévisionnel			
ressources	montant HT	taux	date d'obtention
conseil départemental	154 935,59 €	30%	mars 2017
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (hors parking) base calcul financement = 402 951,95 €	87 440,57 €	21,7%	
Fond Soutien Investissement local	35 118,73 €	6,8%	
Région Auvergne Rhône Alpes (hors parking) base calcul financement = 402 951,95 €	86 634,67 €	21,5%	
sous total aides publiques	364 129,56 €	80,00%	
part du demandeur			
fonds propres	152 322,39 €	20%	
emprunt	0,00 €	0%	
Total	516 451,95 €	100%	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ (1 ABSTENTION Mr Freddy MARTIN et 1 CONTRE Mr François PEGON) des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- **ACCEPTE le coût du projet, stade Avant Projet Sommaire s'établissant à 516 451.95€ HT.**
- **APPROUVE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,**
- **SOLLICITE l'inscription de ce projet pour un financement au titre de la dotation cantonale, gros projet, compte tenu du coût et de son intérêt communal majeur,**
- **SOLLICITE l'inscription de ce projet pour un financement au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR),**
- **SOLLICITE l'inscription de ce projet pour un financement au titre de FSIL**
- **SOLLICITE l'inscription de ce projet pour un financement de la Région Rhône Alpes Auvergne**
- **MANDATE le maire pour la mise en œuvre de ce projet,**

18. Modification du permis d'aménager pour le lotissement Le Grand Cèdre :

Monsieur le Maire indique qu'il convient de modifier le permis d'aménager du lotissement le Grand Cèdre (PA n°026289073001M02 accordé le 15/04/2015)

Le projet d'habitation groupé sur les lots 5,6 et 7 du lotissement a prévu dans son projet architectural l'implantation des locaux techniques et communs sur le talus existant.

Pour ce faire, la limite de prospect indiquée au plan de composition n°5 doit être modifiée et sa valeur portée de 5 mètres à 1, 5 mètres. Cette proposition de modification a été portée à connaissance de l'ensemble des colotis qui ont tous donné leur accord pour cette modification.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à déposer, au nom et pour le compte de la Commune, la demande de modification du permis d'aménager du lotissement le Grand Cèdre.

Monsieur François PEGON demande à quel endroit cela se trouve lorsque l'on descend dans le lot (droite ou gauche ?) Monsieur Vincent BEILLARD indique que c'est sur la gauche. Monsieur François PEGON fait référence aux vestiges archéologiques aujourd'hui enfouis.

19 Prise en charge des frais de déplacement et d'accueil de Monsieur Jo SPIEGEL :

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit des frais de déplacement et d'accueil de Monsieur Jo Spiegel, Maire de Kingersheim (Haut Rhin) dans le cadre d'une réunion publique organisée à Saillans portant sur le thème de la transition démocratique.

Madame Sabine GIRARD précise que l'ensemble de ce coût est pris en charge par la subvention de la Fondation de France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITÉ des suffrages exprimés des membres présents et représentés

- ***DÉCIDE de prendre en charge des frais de déplacement et d'accueil de Monsieur Jo Spiegel***
- ***FIXE le montant de cette prise en charge aux frais réels et selon un plafond fixé à 200 € TTC,***
- ***MANDATE Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.***

Questions diverses :

Questions du public

Un administré, qui avait signé la lettre de Maurice BLANC s'opposant à la mise en place de containers sur le boulevard de l'ECHO intervient. Il indique que sa position va plus loin et d'une manière générale, il s'insurge sur le système français et sur le fait que les communes se déchargent sur les intercommunalités. Il insiste également sur la perte de pouvoir des communes.

Madame Maguy AILLIOT précise que l'octroi de subventions aux associations et un travail de longue haleine. Néanmoins, elle prône la liberté pour chaque association et indique que celles ne « réclamant » pas de subventions font valoir un acte civique. Elle se réjouit également de la discussion vive au sujet des grands projets et demande : « Travaillez ensemble et faites de belles choses »

La séance est close à 21H47

***Le secrétaire de séance
Agnès HATTON***